

- Décret exécutif n° 15-53 du 17 Rabie Ethani 1436 correspondant au 7 février 2015 portant création de l'institut national de formation spécialisée des corps spécifiques de l'administration des affaires religieuses et des wakfs à Illizi.

Décret exécutif n° 15-53 du 17 Rabie Ethani 1436 correspondant au 7 février 2015 portant création de l'institut national de formation spécialisée des corps spécifiques de l'administration des affaires religieuses et des wakfs à Illizi.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des affaires religieuses et des wakfs ;

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 88-01 du 12 janvier 1988, modifiée, portant loi d'orientation sur les entreprises publiques économiques ;

Vu le décret présidentiel n° 14-145 du 28 Joumada Ethania 1435 correspondant au 28 avril 2014 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 14-154 du 5 Rajab 1435 correspondant au 5 mai 2014 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 08-411 du 26 Dhou El Hidja 1429 correspondant au 24 décembre 2008 portant statut particulier des fonctionnaires appartenant aux corps spécifiques de l'administration chargée des affaires religieuses et des wakfs ;

Vu le décret exécutif n° 10-234 du 26 Chaoual 1431 correspondant au 5 octobre 2010 portant statut-type des instituts nationaux de formation spécialisée des corps spécifiques de l'administration des affaires religieuses et des wakfs, notamment son article 3 ;

Après approbation du Président de la République ;

Décète :

Article 1er. — Conformément aux dispositions de l'article 3 du décret exécutif n° 10-234 du 26 Chaoual 1431 correspondant au 5 octobre 2010, susvisé, il est créé un institut national de formation spécialisée des corps spécifiques de l'administration des affaires religieuses et des wakfs dans la commune d'Illizi, wilaya d'Illizi.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 17 Rabie Ethani 1436 correspondant au 7 février 2015.

Abdelmalek SELLAL.